

Réf: Dossier N° : 48569

AVIS DE CONSTITUTION

SUCCURSALE « MARY MAK COTE D'IVOIRE »

Siège social : ABIDJAN - COCODY 2 PLATEAUX , ST ANTOINE, 01 BP
1769 ABJ 01

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 16 Avril 2018, de la société dénommée MARY MAK SARL, il a été adopté les résolutions suivantes:

- 1- Création d'une succursale en Côte d'Ivoire au nom de « MARY MAK COTE D'IVOIRE ».
- 2- Nomination de Madame KEKE MARIANE MIRANDA en qualité de Gérant de la succursale.

Objet: L'importation et l'exportation, Importation et vente de mèches, cartes de recharges, importation et distribution de produits alimentaires et agroalimentaires, produits tropicaux, produits forestiers, d'intrants agricoles, de pesticides, de tissus, de produits cosmétiques, de savon, textiles, boisson, vente de matériels informatiques et électroniques, télécommunication, prestation de service et publicité d'entreprise.

Adresse: ABIDJAN - COCODY 2 PLATEAUX , ST ANTOINE, 01 BP 1769 ABJ 01. Deux exemplaires du PV ont été déposés au Greffe du Tribunal du Commerce d'Abidjan sous le n°9752.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-10476 du 18/04/2018

